

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 décembre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

L'an deux mille vingt-deux, le **mardi 13 décembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 09 décembre 2022

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Allain, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Laurence Martini, M Grange Christophe, M Langlet Pascal, Mme Bertelle Emilie, M Pascal Furnion, Mme Laurence Raboisson Croppi,

Membres excusés :

Mme Duroch Aline donne pouvoir à Mme Besson Chantal

M Aymard Nicolas donne pouvoir à M Guyot Didier

Mme Marie Gabrielle Lagardette donne pouvoir à Mme Blanc Annik

Secrétaire de séance : Emilie Bertelle

D2022_034 Décision Modificative n°4

Vu le budget primitif 2022

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications aux montants des crédits, tout en respectant l'équilibre budgétaire.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		490,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		490,00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 520,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 520,00 €	
D 1641 : Emprunts en euros		1,00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		1,00 €
D 6531 : Indemnités élus		800,00 €
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		230,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 030,00 €
R 1341 : Dotat° équipt territoires ruraux		1,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		1,00 €

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'effectuer les opérations ci-dessus,

Autorise Monsieur le maire à signer tout acte s'y référant.

Vote
Unanimité

Le Maire
Luc Chavassieux

